

L'asbl Maison de l'Urbanité tient à remercier les responsables communaux de Dison ainsi que de Saint-Georges-Sur-Meuse pour le soutien et l'aide logistique qu'ils ont apportés à la mise sur pied de cette matinée d'échange.  
Les remerciements vont également à la Région wallonne pour le support qu'elle fournit à l'ensemble des activités de l'asbl.



**Inscriptions :**  
Avant le 11 mars 2010  
par mail : [francoise@maisondelurbanite.org](mailto:francoise@maisondelurbanite.org)  
par téléphone : 04 / 226 97 27

La participation est gratuite. L'inscription est obligatoire

**Renseignements :**  
Françoise Lecomte  
asbl Maison de l'Urbanité  
143, rue de Campine  
4000 Liège  
Tél: + 32.4/ 226.97.27  
Fax: + 32.4/ 226.74.27  
[www.maisondelurbanite.org](http://www.maisondelurbanite.org)

## **La Maison de l'urbanisme du Pays de Liège a le plaisir d'inviter**

les Echevins de l'urbanisme et responsables publics,  
les Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme,  
le personnel des services d'urbanisme,  
des communes du ressort de la Dir. Ext. de Liège 2 de la DGO4

à une Matinée d'informations et d'échanges :

### **« Deux exemples pour un urbanisme de projets »**

**Le jeudi 18 mars 2010,**

adresse du jour :

**Château d'Ottomont**

rue de Verviers, 205

Dison - Andrimont

## Programme de la matinée

8h30 Accueil des participants  
9h00 Mot de bienvenue – Introduction

par **M. Pierre Sauveur**, Président de l'asbl Maison de l'Urbanité

### 9h15 Présentation du Projet intergénérationnel de Saint- Georges-Sur-Meuse

#### « Le Développement Durable comme levier d'une dynamique de collaboration »

par : . **M. Etienne**, Echevin des travaux à Saint-Georges

. **Mme. Virginie Lejeune**, Conseillère à la SPI+

. **Mme. Isabelle Bruyère**, ir. architecte - bureau Matriciel (bureau conseil et d'étude en Développement Durable, spin-off de la cellule Architecture et Climat de l'Ucl)

. **M. Didier Lepot**, Architecte - Urbaniste, bureau Quadra

Saint-Georges-Sur-Meuse dispose d'une maison de repos située en « zone A » de l'aéroport de Bierset et donc soumise à expropriation.

Loin de se décourager, la commune décide d'être exemplaire et s'oriente vers une solution « durable », porteuse d'économie d'énergie, de liens sociaux et de respect de l'environnement. Elle acquiert un terrain judicieusement situé au centre de l'entité et associe à la nouvelle maison de repos la construction d'une crèche et d'une quarantaine de logements. Le projet intergénérationnel est né.

Cette optique ambitieuse et innovante pousse la commune à se faire épauler par la SPI+ qui a, de fait, inscrit le développement durable dans ses objectifs stratégiques.

Un comité d'accompagnement pluridisciplinaire composé de représentants de la commune, du CPAS, de la SPI+ et de la R.W. est créé pour intervenir dans les moments clé du montage du dossier.

La première décision du C.A. est de désigner un bureau spécialisé en D.D. : le bureau Matriciel. Ce dernier élabore avec la SPI+ un cahier des charges particulier destiné à l'appel d'offres (intégration de la topographie, mode de construction, orientation des bâtiments, compacté, aménagements des abords, ...) Matriciel apporte ensuite ses conseils pour désigner l'auteur de projet : le bureau Quadra.

Le projet en est encore au stade de l'esquisse mais la méthodologie du montage du dossier est susceptible de nous inspirer.



Plan d'implantation, QUADRA

10h45 Pause

### 11h00 Présentation du Projet Interlac à Dison

#### « Du déclin à l'opportunité d'une reconstruction urbaine »

par : . **M. Mawet**, Echevin des affaires économiques de Dison  
. **Mme. Arlette Baumans**, Architecte - Urbaniste, bureau Baumans-Deffet

Fin des années 90, l'entreprise laitière Interlac ferme ses portes laissant une friche industrielle de 2,5 hectares en plein cœur de Dison.

Très vite un promoteur privé est intéressé par ce terrain bon marché et disposant d'une bonne accessibilité par rapport à l'autoroute. Son projet se limite à la création d'un zoning commercial regroupant moyennes surfaces et aires de parking, réduisant les investissements et les délais de constructions.

Néanmoins, le projet nécessite une dérogation au plan de secteur, le terrain étant inscrit en zone d'activité industrielle. La commune, heureuse de trouver un avenir pour ce chancre, s'implique dans le processus et commande au bureau Baumans-Deffet la réalisation d'un Plan communal d'aménagement dérogatoire (PCAD). Le bureau d'architecture et d'urbanisme convainc rapidement la ville, puis le promoteur d'intégrer au projet des logements et des services permettant de créer un vrai quartier de vie aussi bien animé la journée que le soir.

Atout complémentaire, le centre culturel de Dison suivi de Télé-Vesdre deviennent partie prenante du projet, créant ainsi en plus de l'offre commerciale, un pôle médiatique et culturel en interaction avec le centre-ville.

D'un projet type « boîte » dédié exclusivement au commerce, on est parvenu à offrir une mixité fonctionnelle et sociale par le biais d'une architecture innovante et de qualité. D'une zone en déclin, on a créé un lieu de vie dynamique en relation intime avec le tissu urbain existant.

12h30 Cocktail dînatoire



Photo : Alain Janssens